

Pour un réveil de la Musique Française



L'ÉTAT de guerre actuel pose une foule de problèmes artistiques d'une extrême complexité.

Nous sommes en guerre, sans l'être entièrement.

On plus exactement nous sommes en « instance de guerre totale ».

Pendant combien de temps ?

Personne ne le sait, pas même Hitler.

Alors, en attendant, il semble indispensable de s'organiser de façon à favoriser, au maximum, un réveil de la vie musicale.

La musique est, pour une multitude de gens, un merveilleux refuge, une consolation exceptionnelle à la tragique dureté des temps.

Par ailleurs la musique française a occupé et occupe, de par le monde, une situation privilégiée.

Relever le niveau spirituel de tout un peuple sous les armes et rehausser le prestige universel de la musique française, tels sont, à notre sens, les deux aspects du problème.

* * *

Comme le faisait remarquer dans un récent article Emile Vuillermoz, la mobilisation générale a appelé indistinctement sous les drapeaux tous les techniciens et compositeurs, les chefs d'orchestre, les virtuoses, les interprètes, non dégagés d'obligations militaires.

D'où une désorganisation quasi-totale de la radio, des concerts et des spectacles lyriques.

Leur rappel, dans la mesure où il ne serait pas incompatible avec les exigences de la « nation armée » devrait pouvoir s'effectuer dans le plus bref délai.

Sans eux la musique est condamnée à une léthargie néfaste.

C'est là, semble-t-il, question d'intérêt national.

Et nul bon français ne saurait s'élever contre une mesure de ce genre.

Une fois ces éléments réunis, une fois les cadres retrouvés, on pourra alors procéder à une réorganisation de l'activité musicale, en France.

Il va sans dire que cette réorganisation ne pourra s'inspirer de ce qui existait en temps de paix, qu'il ne s'agit nullement et sous aucun prétexte de « s'installer dans la guerre », de se donner l'illusion de retrouver l'euphorie nonchalante de l'avant-guerre.

Il faudra avant tout coordonner les efforts, tant à Paris qu'en province. Il semble, à Paris notamment, parfaitement inutile de multiplier les manifestations musicales et lyriques ; sans être d'une rareté excessive, celles-ci devront briller par la qualité des œuvres comme par la qualité de leur exécution.

L'élément de gêne réside avant tout dans la sécurité à assurer au public en cas d'alerte. En limitant le nombre des places la *Défense Passive* s'oppose, et à juste titre, aux conditions normales de l'exploitation des salles de concerts et de spectacles.

Mais il y a salles et salles.

Celle du Conservatoire dans laquelle *Münch* a inauguré la saison, malgré son acoustique exceptionnelle, est bien petite. Par contre la salle du Palais Chaillot, avec ses galeries abris, voire la Salle Pleyel, l'une et l'autre de ces salles sont susceptibles d'accueillir en dépit des restrictions imposées, un nombre appréciable de spectateurs.

La vie musicale de Paris est une chose ; celle de la province en est une autre.

La vie musicale en province se présente sous un angle fort différent, fort différent de la vie musicale établie avant l'ouverture des hostilités.

Les diverses manifestations musicales doivent pouvoir atteindre trois sortes de public : le public normal de la province, celui des réfugiés, celui des formations militaires de l'arrière.

Par nécessité ces différents publics se trouvent groupés.

Cà et là, en France, il s'est constitué, souvent loin de la grande ville, des îlots de plusieurs milliers de réfugiés et d'hommes de troupe.

Il faut envisager, pour ce public, la création de quatuors et de petits orchestres ambulants qui, avec leur matériel d'orchestre, leur matériel instrumental et un programme bien déterminé, visiteraient, dans chaque région, ces principales agglomérations.

Question bien délicate que la question du programme !

Il est évident que la musique classique devra y occuper une place importante, mais non exclusive.

Toutefois, sous prétexte de musique distrayante, voire facile ou joyeuse, il ne faudra tout de même pas déparer un répertoire par tant et tant de niaiseries et de balivernes musicales qui, si elles semblent faire les délices des foules, ne sont guère aptes à éduquer ou à parfaire son goût.

On a tendance, et les actuelles émissions radiophoniques le démontrent péremptoirement, à diviser la musique en chefs-d'œuvre et en puérités,

en « grande musique » et en musiquette ; on saute quelquefois de la Messe à la chanson de Café-Concert, du sublime au vulgaire, sans aucun intermédiaire.

Il y a là quelque chose d'incompréhensible, surtout lorsqu'on recense la richesse inépuisable de tout un répertoire, dit de musique légère, répertoire dont la légèreté reste toujours musicale.

C'est à ce répertoire auquel il convient de faire appel, c'est lui qui peut servir de truchement entre le trivial et le grandiose, c'est ce répertoire qui, progressivement, acheminera le public, tous les publics, vers les satisfactions émotives, dues à l'audition de la musique des grands maîtres.

Répertoire d'Opéra-Comique du XIX^e siècle (Œuvres de Boieldieu, Auber, Herold, Adam,...) répertoire d'opérette et de Comédie musicale (Œuvres d'Offenbach, d'Hervé, Lecocq, Planquette, Audran, Varney, Roger, Terrasse, Ganne,... œuvres de Messager, Johann Strauss, Franz Lehar,... de Maurice Yvain, Christiné, Sculc...) sans parler de tout cet admirable folklore des provinces françaises, de toutes ces vieilles chansons, dont certaines viennent d'être harmonisées et orchestrées par nombre de compositeurs de talent.

Ainsi, contrairement à l'opinion qui semble prévaloir, le public ne se divise nullement en deux clans distincts ; il n'y a pas, d'une part les fanatiques qui ne se nourrissent que de musique grandiose, et les « rigolos » qui ne se pâment qu'aux « gaudrioles musicales », il y a tout un public à mi-chemin entre les « cimes et les abîmes », public qui est parfaitement prêt à goûter une musique de qualité, ni trop aride ni trop basement flatteuse.

* * *

Examinons maintenant l'autre face du problème : le rôle que doit jouer, même en état de guerre, surtout en état de guerre, la musique française.

Vis-à-vis des neutres, ce rôle est considérable.

Il est nécessaire, il est indispensable que notre prestige rejaillisse sur tous ceux qui suivent notre lutte avec sympathie ; chez ceux-là notre prestige est à entretenir, à entretenir chez les autres, chez les hésitants, ce prestige est à conquérir.

On se plaît à répéter et avec quelle raison, que notre victoire sera la victoire de la civilisation sur la barbarie, que ce pour quoi nous luttons, c'est pour conserver au monde ses libertés.

Eh bien parmi ces libertés, oh combien chères ! la liberté de créer musicalement, a une importance comparable à la liberté de pensée.

Nous savons par l'exemple, que le régime des dictatures n'est guère propice à l'éclosion des grandes œuvres artistiques.

Le musicien n'échappe pas à la règle. Pour qu'il puisse œuvrer il est nécessaire de lui conserver intact ses libertés d'inspiration et d'expression. Sans elles, sans ces libertés, il ne travaillera que sur « commande » et nous savons la valeur, toute relative, des œuvres conçues dans de pareilles conditions.

Nous nous battons donc pour conserver, entre tant d'autres, un idéal artistique.

Mais là n'est pas la besogne la plus urgente.

La besogne la plus urgente consiste à montrer qu'un peuple tout entier sous les armes, qu'un peuple décidé à défendre victorieusement le drapeau de la civilisation, que ce peuple est capable, parallèlement, de créer et de se manifester artistiquement.

Il faut non seulement encourager son rayonnement artistique, mais le susciter.

Les neutres, tous les neutres, sont avides de nous voir à l'œuvre, tous nous font crédit, tous sont prêts à accueillir avec sympathie, des concerts et des spectacles lyriques français.

Que ce soit en Belgique, en Hollande, dans les pays nordiques, que ce soit en Suisse, en Italie ou dans les Balkans ou aux Amériques, la musique française doit et peut largement contribuer à gagner la guerre.

Mais, direz-vous, cela nécessite beaucoup d'argent !

Soit.

Mais que représente quelques millions auprès de tant et tant de milliards et n'est-ce pas une dépense bien placée que celle qui, par répercussion, peut écourter la guerre ?

Et je ne peux mieux faire que de terminer cet article qu'en citant, à mon tour, cette phrase relevée par Pierre Lucius, phrase prononcée par un Intendant Militaire du Premier Empire :

« En temps de paix, disait-il, la première loi est l'économie. En campagne elle n'est plus que la dernière. Malgré toutes les prodigalités imaginables on est toujours riche après la victoire tandis que les épargnes et la parcimonie ne servent, après la défaite, qu'à satisfaire la cupidité du vainqueur. »

La guerre moderne ne paye plus..... raison de plus pour mieux préserver encore la richesse inestimable de notre patrimoine musical.

ANDRÉ BOLL.